SAPEURS-POMPIERS
du BAS-RHIN

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU BAS-RHIN

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Service d'Incendie et Secours du Bas-Rhin
Groupement des finances et de la commande publique
Service de la Commande publique
Bâtiment "Le Prisme"
2, Route de Paris
67087 STRASBOURG Cedex 2
Mail : marches.publics@sis67.alsace

PRESTATIONS DE REPARATION ET REVISION DES MOTEURS DU BATEAU POMPE DU GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE

N° de l'accord cadre

2	6	P	F	1	6

Date et heure limites de réception des offres :

Le mercredi 9 décembre 2026 à 12 h 00

Règlement de la Consultation

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 3

1.1 - CONTEXTE 3
1.2 - OBJET DU MARCHE 3
1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION 3
1.5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS 4
1.6 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE 4

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4

2.1 - DUREE DU MARCHE 4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (ANCIENNEMENT OPTION) 4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 4
2.4 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 4

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 4

DOCUMENTS A PRODUIRE 5

ARTICLE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES DE L'ACCORD CADRE 7

ARTICLE 5 : VISITES SUR SITES 8

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES 8

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Contexte

Le bateau-pompe EUROPA 1, objet du présent marché, est géré par un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) composé du Landratsamt Ortenaukreis du côté allemand, et par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS 67) du côté français. Le SIS 67 porte le côté administratif du GLCT.
Il s'agit d'un moyen de secours et d'urgence sur le Rhin. A ce titre, il assure le sauvetage de personnes, l'extinction des feux et l'alimentation en eau des dispositifs terrestres sur de grands sinistres.
Le bateau-pompe EUROPA 1 est stationné à Strasbourg (France) au quai Jacoutot au nord du port de Strasbourg.
Le bateau-pompe EUROPA 1 a été mis en service en 2007. Il mesure 23 m de longueur pour 6,20 m de largeur, pour un poids de 45 tonnes.
Il est motorisé par 2 moteurs MAN de 12 cylindres de 809 kW (1100 CV). Les moteurs sont de type D2842LE410 – R1*I*E3*0025*00. Ils ont chacun environ 6.700 heures de fonctionnement. Les moteurs servent notamment au fonctionnement de 2 hydrojets Kamewa et de pompes incendies grand débit et de pompes hydrauliques pour la servitude du navire.

1.2 - Objet du marché

Le présent marché a pour objet la remise en état complète du moteur bâbord du bateau-pompe ainsi que la révision complète du moteur tribord .

En effet, le moteur bâbord (n°de série 70114760071424) présente une détérioration importante dans sa partie basse, avec éclatement du bloc moteur sur le cylindre 10, rupture du carter d'huile, casse du piston 10 et de la bielle 10.
Le moteur tribord (n° de série 70114760281424) est en état de fonctionnement sans défaut apparent mais nécessite une révision complète.
La description des prestations est détaillée dans les pièces du marché, à savoir le présent CCP et le bordereau des prix.

L'appel d'offre porte :

- sur la remise en état intégrale du moteur bâbord en conservant un maximum de pièces d'origines, qui seront malgré tout à contrôler et vérifier
- sur une révision complète avec démontage du moteur tribord, changement des pièces d'usure et contrôle et vérification de tous les éléments.

1.*3 - Etendue de la consultation*

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L2124-2, R2112-6, R2162-1 à R2162-6, R216213 et R 2162-14 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum avec un montant maximum de 400.000,00 €HT sur sa durée.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Le présent accord-cadre n'est ni décomposé en tranches ni en lots.

1.5 - Conditions de participation des concurrents

Le candidat peut présenter une offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupement.

En cas de groupement, le mandataire du groupement devra indiqué la forme, solidaire ou conjoint, choisie. Le mémoire technique devra nécessairement détailler les modalités de fonctionnement du groupement qui ne peut être contraire aux clauses du présent marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

1.6 - Nomenclature communautaire

La classification principale et complémentaire conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est :

Désignation	Code CPV
Services de réparation et d'entretien de bateaux	50241000-6

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'à la fin de bonne exécution des prestations dûes.

2.2 - Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (anciennement option)

Néant.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Modifications de détail au dossier de consultation

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter au plus tard **10 jours calendaires** avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 3 : Présentation des candidatures et des offres

Le dossier de consultation est mis à disposition gratuitement sur la plateforme : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu

L'offre sera entièrement rédigée **en langue française** et exprimée en EURO.

Le dossier de consultation comporte les documents suivants:

- Le présent règlement de consultation (R.C)
- L' acte d'engagement (A.E.) ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- Le bordereau des prix ;
- L'annexe dématérialisation.

Documents à produire

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- **Dossier de candidature ;**

- Les renseignements concernant la situation de l'entreprise tels que prévus aux articles R2143-3 du code de la commande publique :

 - Lettre de candidature (ou formulaire DC1) ;
 - Déclaration du candidat (ou formulaire DC2) ;
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

Remarque *:* les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) sont disponibles gratuitement sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.

- Les renseignements concernant **la capacité économique et financière** de l'entreprise tels que prévus à l'article R2142 du code de la commande publique :

 - Déclaration concernant le chiffres d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- Les renseignements concernant **les références professionnelles et la capacité technique** de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-13 et -14 :

 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature (à joindre au titre de la section «G» du DC2).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Il est porté à l'attention du candidat que, conformément aux dispositions de l'article R2143-13, le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Le cas échéant, **le candidat devra donc impérativement justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale.** A ce titre, il fournira les attestations et certificats fiscaux et sociaux datés de moins de 6 mois précédant la date de lancement de la consultation.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R2143-14 du code précité, le candidat n'est pas tenu de fournir à l'acheteur public les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Dispositif DUME :

Cette consultation est éligible au dispositif DUME (Document Unique de Marché Européen). Ainsi, en déposant une offre par ce dispositif, le candidat a la possibilité de compléter le DUME sur notre

plateforme Alsace Marchés Publics. Dans ce cas, il est précisé que l'acheteur public n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci. Le DUME devra obligatoirement être rédigé en français.

Ainsi, le DUME pré-rempli sur la base du numéro SIRET permettra de :

– Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise ;

– D'attester du respect des obligations sociales et fiscales ;

– Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DGFIP, ACOSS, infogreffe, etc.) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;

– D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;

– De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes n'aient pas à renseigner tous les exercices).

Pour déposer un pli, il faut :

– Accéder à la consultation et cliquer sur l'onglet « Dépôts » ;

– Renseigner votre DUME en ligne ou fournir votre DUME en pièce libre au format .xml ;

– Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l'offre ;

– Après avoir accepté les conditions d'utilisation, cliquer sur « Valider ».

Si le soumissionnaire ne complète pas le DUME via la plateforme, il a également la possibilité de choisir de compléter le formulaire DUME téléchargeable sur le site dume.chorus-pro.gouv.fr et de le déposer en même temps que son offre.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, en cas de défaut de transmission d'une pièce visée ci-dessus ou de transmission incomplète, l'acheteur public peut décider de demander au candidat de produire ou compléter ces pièces dans le délai indiqué dans le courriel de demande.

- **Les attestations d'assurances prévues à l'article 11 du C.C.A.P.**

- **Un projet de marché comprenant :**

 - l'acte d'engagement (AE) dûment complété et signé;
 - le bordereau de prix unitaires (BPU) dûment complété ;
 - la production de l'agrément MAN MARINE ;
 - le mémoire technique détaillé (20 pages maxi) du soumissionnaire précisant :
 - des références similaires sur des réparations de moteurs MAN MARINE ou équivalent,
 - les moyens humains dédiés : nombre de salariés, qualifications, CV,
 - les moyens techniques dédiés : description des installations techniques des ateliers de l'entreprise, outillage,
 - la description de la méthodologie mise en œuvre des prestations,
 - la politique sociale de l'entreprise et ses pratiques en termes de développement durable,
 - le planning détaillé d'exécution,
 - la durée de garantie en mois à partir de la fin des essais de navigation
 - le délai en heures pour intervenir sur les moteurs pendant la période de garantie.
 - le certificat remis lors de la visite obligatoire,
 - tout document que le soumissionnaire jugera utile de joindre à son offre.

Il est précisé que le bateau EUROPA 1 étant un moyen de secours sur le Rhin, la fiabilité des moteurs présente un critère crucial en termes de sécurité. Cette fiabilité espérée dans les réparations / remises en état doit transparaître dans le mémoire technique.

NOTA : Si l'une des pièces exigées ci-dessus est incomplète ou non remise, l'offre sera rejetée. Seules sont autorisées les régularisations conformément à l'article R2152-2 du code de la commande publique ;

Article 4 : Sélection des candidatures et jugement des offres de l'accord cadre

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les offres soient rejetées sans être classées dans les cas suivants :
➔ Offre hors délai : lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite, fixées dans les documents de la consultation.
➔ Offre anormalement basse : le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
➔ Offre inappropriée : l'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur
➔Offre irrégulière : l'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
➔Offre inacceptable : le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères pour tous les lots	*Pondération*
1 – Prix* des prestations	**40%**
2 - Valeur technique appréciée au regard des éléments suivants :	**35%**
2.1 - Moyens humains et techniques	*15%*
2.2 - Organisation et méthodologie de mise en œuvre des prestations	*15%*
2.3 – Politique de développement durable	*5%*
3 – Délai global de réalisation des prestations	**10%**
4 - Garantie	**15%**
4.1- Durée de garantie en mois à partir de l'admission des prestations	*10%*
4.2 – Délai en heure pour intervenir sur un moteur pendant la période de garantie	*5%*

* *Le prix des offres sera évalué sur la base du montant total des prix unitaires.*

Remarque :
En cas d'égalité d'évaluation, le marché sera attribué à la société ayant obtenu la note la plus élevée dans le critère le prépondérant ; et en nouveau cas d'égalité sur le critère arrivant en seconde position et ainsi de suite.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats demandés au présent document.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 8 jours.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées, le total réel du bordereau des prix prévaudra et le montant estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 5 : Visites sur sites

Une visite sur site est obligatoire afin de voir les moteurs dans la salle des machines du bateau EUROPA 1, quai Jacoutot à Strasbourg.

Le RDV devra être pris au préalable auprès des référents techniques désignés à l'article 7 du présent règlement de consultation.

Il est précisé que lors de la visite, aucun démontage des pièces des moteurs ne sera possible.

Un certificat de visite sera remis à l'issue et sera à joindre à la remise de l'offre.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

L'offre sera déposée **uniquement par voie dématérialisée** via le site **https://plateforme.alsacemarchespublics.eu**. avant la date et l'heure limites fixées au présent document.

Un dossier déposé après la date et l'heure limites ne sera pas retenu. **Le candidat devra tenir compte des délais de chargement des fichiers sur le site AMP pour respecter l'heure limite.**

Pour le dépôt des candidatures et offres dématérialisées, le candidat se reportera à l'aide en ligne du site de dématérialisation **https://plateforme.alsacemarchespublics.eu**.

L'inscription sur la plateforme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l'adresse suivante :
https://plateforme.alsacemarchespublics.eu.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Copie de sauvegarde : conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique), lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD, clé USB ...) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- ➔ un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- ➔ une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Ce pli faisant apparaître l'intitulé et le numéro de l'affaire avec la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir » devra parvenir au SIS 67 avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

Conformément à l'arrêté du 14 avril 2023, le soumissionnaire a également la possibilité de remettre une copie de sauvegarde par voie dématérialisée.
Dans cette hypothèse, la copie de sauvegarde électronique doit être transmise au moyen d'un dispositif externe au Profil acheteur et conforme aux exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique :

- ➔ L'identité de l'acheteur ou de l'autorité concédante et de l'opérateur économique est

déterminée ;
➔ L'intégrité des données est assurée ;
➔ L'heure et la date exactes de la réception sont déterminées avec précision : l'horodatage doit être qualifié conformément aux dispositions du règlement n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 ;
➔ La gestion des droits permet d'établir que lors des différents stades de la procédure de passation du marché ou du contrat de concession, seules les personnes autorisées ont accès aux données.
La réception de la copie de sauvegarde dématérialisée donne lieu à l'envoi d'un accusé de réception électronique portant les mentions suivantes :
➔ L'identification de l'opérateur économique auteur du dépôt ;
➔ Le nom de l'acheteur ;
➔L'intitulé et l'objet de la consultation concernée ;
➔La date et l'heure de réception des documents ;
➔La liste détaillée des documents transmis.

VOUS TROUVEREZ DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS EN ANNEXE

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite sur https://plateforme.alsacemarchespublics.eu.

Une réponse sera apportée au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

Aucune réponse ne sera apportée aux candidats ne respectant pas ce formalisme.
Tous les échanges durant la procédure se feront via la plateforme alsacemarchespublics.eu

Dans le cadre de l'exécution (après attribution), le titulaire pourra s'adresser aux contacts ci-dessous :

Renseignement(s) administratif(s) :

S.I.S. 67
Groupement des finances et de la commande publique
Service de la commande publique
Bâtiment «Le Prisme»
2, Route de Paris
67087 STRASBOURG Cedex 2

Mail : marches.publics@sis67.alsace

Renseignement(s) technique(s) :

S.I.S. 67
Groupement infrastructure
Service maintenance bâtimentaire
Bâtiment «Le Prisme»
2, Route de Paris
67087 STRASBOURG Cedex 2

Nom : Lieutenant-colonel Jérôme MUTIN
Tél : 03 90 20 70 21 ou 06 23 86 32 13
Mail : jerome.mutin@sis67.alsace

Yannick CREMMEL
Tél : 06 42 15 19 57
Mail : yannick.cremmel@sis67.alsace